

SITUATION TRIMESTRIELLE DE SICAV PLUS ARRETEE AU 30 SEPTEMBRE 2004
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS
ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2004

- 1-** En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration du 31 Janvier 2003 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons examiné les états financiers trimestriels de la Société «SICAV- PLUS» pour la période allant du premier Juillet au 30 Septembre 2004.
Ces états financiers relèvent de la responsabilité de la direction de la société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.
- 2-** Notre examen a été effectué conformément aux normes de révision comptable généralement admises en la matière et a comporté les contrôles, sondages et autres procédures de vérification que nous avons jugés nécessaires en la circonstance et eu égard aux règles de diligences normales.
Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments justifiant les données contenues dans les états financiers, un audit consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues par la direction, ainsi que la présentation des états financiers pris dans leur ensemble.
- 3-** Notre audit a été planifié et réalisé en vue d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives et d'avoir, par conséquent, une base fiable à l'expression de notre opinion.
- 4-** Les états financiers ci-joints arrêtés au 30 Septembre 2004 font apparaître un total du bilan de D : 1.429.195, un actif net de D : 1.424.113 et un bénéfice de la période de D : 17.830.
Ces états ont été établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises et notamment les règles de présentation des états financiers et de prise en compte, d'évaluation et de divulgation des opérations découlant des transactions de la société, telles que énoncées par les normes comptables sectorielles régissant les OPVCM.
- 5-** Les emplois en obligations SKANES BEACH représentent au 30 septembre 2004, 10,72% de l'actif net de la société, dépassant ainsi le seuil de 10% fixé par l'article 29 du code des organismes de placement collectif.

OPINION SUR LES ETATS FINANCIERS

- 6-** Sur la base des diligences que nous avons accomplies, et à l'exception de la remarque développée dans le paragraphe précédent, nous certifions que les états financiers trimestriels de la Société « SICAV-PLUS » arrêtés au 30 Septembre 2004, tels qu'ils figurent en annexe du présent rapport sont réguliers et sincères et traduisent fidèlement la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et la variation de l'actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Tunis, le 27 octobre 2004

Le Commissaire aux Comptes

BILAN ARRETE AU 30 SEPTEMBRE 2004
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

ACTIF	Note	30/09/2004	30/09/2003	31/12/2003
Portefeuille-titres	4	1 079 767	1 637 756	2 059 106
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		234	233	246
Obligations et valeurs assimilées		1 079 533	1 504 225	1 924 188
Titres OPCVM		-	133 298	134 672
Placements monétaires et disponibilités		348 551	1 324 896	731 503
Placements monétaires	6	347 541	1 322 235	728 491
Disponibilités		1 010	2 661	3 012
Autres actifs		877	877	887
TOTAL ACTIF		1 429 195	2 963 529	2 791 496
PASSIF				
Opérateurs créditeurs	8	3 628	6 927	6 132
Autres créditeurs divers	9	1 454	3 071	2 692
TOTAL PASSIF		5 082	9 998	8 824
ACTIF NET				
Capital	12	1 381 034	2 873 045	2 681 854
Sommes distribuables				
Sommes distribuables des exercices antérieurs		-	-	-
Sommes distribuables de l'exercice		43 079	80 486	100 818
ACTIF NET		1 424 113	2 953 531	2 782 672
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		1 429 195	2 963 529	2 791 496

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	<i>Note</i>	<i>Du 1/07 au 30/09/2004</i>	<i>Du 1/01 au 30/09/2004</i>	<i>Du 1/07 au 30/09/2003</i>	<i>Du 1/01 au 30/09/2003</i>	<i>Année 2003</i>
Revenus du portefeuille-titres	5	17 448	67 993	20 194	54 551	77 237
Revenus des obligations et valeurs assimilées		17 448	67 993	20 194	54 551	77 237
Revenus des placements monétaires	7	4 168	17 554	15 565	37 103	47 038
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		21 616	85 547	35 759	91 654	124 275
Charges de gestion des placements	10	(4 031)	(16 568)	(7 697)	(19 251)	(26 064)
REVENU NET DES PLACEMENTS		17 585	68 979	28 062	72 403	98 211
Autres produits		-	31	176	209	213
Autres charges	11	(390)	(1 592)	(761)	(1 998)	(2 666)
RESULTAT D'EXPLOITATION		17 195	67 418	27 477	70 614	95 758
Régularisation du résultat d'exploitation		(6 798)	(24 339)	(2 471)	9 872	5 060
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		10 397	43 079	25 006	80 486	100 818
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		6 798	24 339	2 471	(9 872)	(5 060)
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		(862)	(7 109)	1 813	3 606	6 241
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres		1 497	19 254	-	524	868
RESULTAT DE LA PERIODE		17 830	79 563	29 290	74 744	102 867

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	<i>Du 1/07 au 30/09/2004</i>	<i>Du 1/01 au 30/09/2004</i>	<i>Du 1/07 au 30/09/2003</i>	<i>Du 1/01 au 30/09/2003</i>	<i>Année 2003</i>
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	17 830	79 564	29 290	74 744	102 867
Résultat d'exploitation	17 195	67 419	27 477	70 614	95 758
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	(862)	(7 109)	1 813	3 606	6 241
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	1 497	19 254	-	524	868
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	(245 256)	(1 438 123)	(79 528)	1 070 804	871 822
Souscriptions					
- Capital	296 940	1 019 925	329 047	2 757 029	3 035 048
- Régularisation des sommes non distribuables	13 014	41 591	12 080	99 359	109 933
- Régularisation des sommes distribuables	8 815	15 542	7 545	31 381	41 537
Rachats					
- Capital	(525 379)	(2 378 848)	(403 327)	(1 732 842)	(2 198 151)
- Régularisation des sommes non distribuables	(23 033)	(96 452)	(14 857)	(62 614)	(80 068)
- Régularisation des sommes distribuables	(15 613)	(39 881)	(10 016)	(21 509)	(36 477)
VARIATION DE L'ACTIF NET	(227 426)	(1 358 559)	(50 238)	1 145 548	974 689
ACTIF NET					
En début de période	1 651 539	2 782 672	3 003 769	1 807 983	1 807 983
En fin de période	1 424 113	1 424 113	2 953 531	2 953 531	2 782 672
NOMBRE D' ACTIONS					
En début de période	47 872	82 757	91 138	55 942	55 942
En fin de période	40 823	40 823	88 758	88 758	82 757
VALEUR LIQUIDATIVE	34,885	34,885	33,276	33,276	33,625
TAUX DE RENDEMENT	1,12%	3,75%	0,96%	2,96%	4,04%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 30 SEPTEMBRE 2004

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

SICAV PLUS est une société d'investissement à capital variable régie par le code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 29 Avril 1993 à l'initiative de Tunisie Leasing et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des Finances en date du 02 Avril 1993.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, SICAV PLUS bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30 Septembre 2004, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêt, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 30 Septembre 2004 ou à la date antérieure la plus récente.

3.3- Evaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restante à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.4- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

NOTE 4 : PORTEFEUILLE- TITRES

Le solde de ce poste s'élève au 30 Septembre 2004, à D: 1.079.767, et se détaille comme suit :

	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2004	% Actif net
Actions, valeurs assimilées & droits rattachés		358	234	0,02%
Actions, valeurs assimilées & droits rattachés admis à la cote		358	234	0,02%
<u>Actions</u>				
PBHT	50	358	234	0,02%
Obligations des sociétés et valeurs assimilés		1 054 339	1 079 533	75,80%
Obligations des sociétés		395 767	405 812	28,50%
AIL 99 A	800	46 967	49 619	3,48%
SKANES BEACH 2003 A	1500	150 000	152 693	10,72%
TUNISIE LEASING 2002-2	1750	140 000	143 496	10,08%
TUNISIE FACTORING 2002	980	58 800	60 004	4,21%
Bons du trésor assimilables		658 571	673 721	47,31%
BTA 04-2005-6.375%	100	99 796	102 295	7,18%
BTA 01-2005-6.750%	157	156 153	162 748	11,43%
BTA 07 2014 8.250%	400	402 622	408 678	28,70%
Total		1 054 696	1 079 767	75,82%

NOTE 5 : REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES

Les revenus du portefeuille-titres totalisent D: 17.448, pour la période allant du 01.07 au 30.09.2004, contre D: 20.194 pour la période allant du 01.07 au 30.09.2003 et se détaillent comme suit :

	Trimestre 3 2004	Trimestre 3 2003
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>		
<i>Revenus des obligations</i>		
- intérêts	5 854	4 716
<i>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</i>		
- intérêts	11 594	15 478
TOTAL	17 448	20 194

NOTE 6 : PLACEMENTS MONETAIRES

Le solde de ce poste s'élève au 30 septembre 2004 à D : 347.541 contre D: 1.322.235 au 30.09.2003, et se détaille comme suit :

Désignation titre	Valeur nominale	Coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2004	% Actif net
Dépôt à vue		151 000	153 193	10,76%
Amen bank pasteur		151 000	153 193	10,76%
Bon du trésor à court terme		192 359	194 348	13,65%
Souche 52 S 5/04/2005 acquis le 29/06/2004	60 000	57 702	58 303	4,09%
Souche 52 S 5/04/2005 acquis le 30/06/2004	140 000	134 657	136 045	9,55%
Total général		343 359	347 541	24,40%

NOTE 7 : REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.07 au 30.09.2004 à D: 4.168, contre D: 15.565 pour la période allant du 01.07 au 30.09.2003 et présente le montant des intérêts courus au titre du troisième trimestre 2004 sur les dépôts à vue et les bons du trésor à court terme, et se détaille comme suit :

	Trimestre 3 2004	Trimestre 3 2003
BTC	1963	9154
Intérêts des dépôts à vue	2 205	6 411
TOTAL	4 168	15 565

NOTE 8 : OPERATEUR CREDITEURS

Cette rubrique s'élève au 30.09.2004 à D : 3.628 contre D: 6.927 au 30.09.2003 et englobe le montant à payer à Tunisie Valeurs au titre de la commission de gestion pour la période allant du 01 juillet 2004 au 30 septembre 2004 et se détaille ainsi :

	<u>30/09/2004</u>	<u>30/09/2003</u>
Montant HT	3 417	6 523
TVA	614	1 174
Total TTC	<u>4 031</u>	<u>7 697</u>
Retenue à la source	403	770
Net à payer	<u>3 628</u>	<u>6 927</u>

NOTE 9 : AUTRES CREDITEURS DIVERS

Le solde de ce poste s'élève au 30.09.2004 à D: 1.454 contre D: 3.071 au 30.09.2003, et se détaille ainsi:

	<u>30/09/2004</u>	<u>30/09/2003</u>
Redevance CMF	119	250
Retenues à la source à payer	403	770
Solde des souscriptions et des rachats de la journée	277	1 396
Autres	655	655
Total	<u>1 454</u>	<u>3 071</u>

NOTE 10 : CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/07 au 30.09.2004 à D: 4.031 contre D : 7.697 pour la même période de l'exercice précédent et représente la commission de gestion facturée par Tunisie Valeurs au titre du 3ème trimestre 2004.

NOTE 11 : AUTRES CHARGES

Les autres charges s'élèvent pour la période allant du 01/07 au 30/09/2004 à D: 390 contre D : 761 pour la même période de l'exercice précédent et englobe la redevance du CMF.

NOTE 12 : CAPITAL

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1er janvier au 30 septembre 2004, se détaillent ainsi :

<u>Capital au 31-12-2003</u>	
Montant	2 681 854
Nombre de titres	82 757
Nombre d'actionnaires	787
<u>Souscriptions réalisées</u>	
Montant	1 019 925
Nombre de titres émis	31 473
Nombre d'actionnaires nouveaux	181
<u>Rachats effectués</u>	
Montant	(2 378 848)
Nombre de titres rachetés	(73 407)
Nombre d'actionnaires sortants	(206)
<u>Autres mouvements</u>	
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(7 109)
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions titres	19 254
Régularisation des sommes non distribuables	(3 779)
Résultats antérieurs incorporés au capital (A)	100 819
Régularisation des résultats incorporés au capital	(51 082)
<u>Capital au 30.09.2004</u>	
Montant	1 381 034
Nombre de titres	40 823
Nombre d'actionnaires	762

(A) Suivant décision de l'assemblée générale ordinaire du 25 juin 2004.